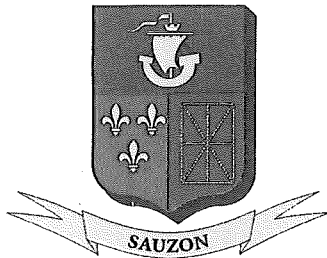


MAIRIE de SAUZON



Belle-Ile-en-Mer

Destinataires :

- Soizic LUCAS
- Jacky LE NEUN
- Régis ROBERT
- Reine-Claude LUCAS
- Fabien DRAMARD
- Damien GUEGAN
- Ronan JUHEL
- Yves LOYER
- Annick ALLAIN
- Elodie SAMZUN
- Jean-Charles RIOU
- Katia LE PORT
- Olivier THOMAS
- Vanina CHAMBRIER
- Cécilia REPESE

N/RÉF. : IV/VP/AR
20 06 29

SAUZON, le 29 juin 2020

Réunion du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira, à la Mairie de SAUZON, en séance ordinaire le :

Vendredi 3 juillet 2020

à 20 H 00

A la salle polyvalente Sarah Bernhardt

Il sera procédé à l'élection du Maire et des adjoints.

La séance est ouverte au public dans la limite de 15 personnes y compris la presse.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORDRE DU JOUR : ci-dessous



Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON

✂

POUVOIR

Je soussigné(e),, empêché(e) d'assister à la réunion du conseil municipal du, donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à M..... (**pouvant porter deux pouvoirs**).

Fait à SAUZON, le

Signature,

56360 SAUZON – Tél. : 02 97 31 62 79 – Télécopie : 02 97 31 64 97

Mail : mairiedesauzon@wanadoo.fr

Séance du Conseil Municipal
Du vendredi 3 juillet 2020
à 20 H 00

Sous la présidence du doyen des membres présents

A - Installation des nouveaux conseillers

- Appel des conseillers municipaux nouvellement élus
- Déclaration d'installation dans leur fonction
- Vérification du quorum

B - Désignation d'un secrétaire de séance

C- Election du maire

Sous la présidence du nouveau maire

1. Fixation du nombre d'adjoints au maire (délibération)

D - Election des adjoints au maire

E - Lecture par le maire de la Charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT (P.J. 1)

Transmission aux conseillers municipaux d'une copie
Signature par les élus

F - transmission aux conseillers :

des articles législatifs du CGCT : Chapitre III du titre II du livre premier de la seconde partie du Code Général des Collectivités Territoriales qui porte sur les conditions d'exercice des mandats municipaux (article L. 2123-1 à L. 2123-35) (P.J. 2)

des articles réglementaires du CGCT (P.J. 3)

 Isabelle VILLATTE
Maire de SAUZON